

MAIRIE DE DOMARIN

2015/11/09 Conseil Municipal n° 11-2015

Séance du lundi 9 novembre 2015 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, G. MARQUET, L. MILLARDET, F. PICARD-MASI, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoir : B. ALLARD à A.GARNIER

Secrétariat : A. CHOLLET

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

- **Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015** : Il a été envoyé à chaque Elu. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque, **il est approuvé à l'unanimité.**
- **Décisions du Maire du 13 octobre au 9 novembre 2015** :
 - **20 octobre 2015** : Acceptation du devis ISOTEX pour la réparation des volets roulants à l'école maternelle d'un montant de 2 254.90 € TTC.
 - **20 octobre 2015** : Acceptation du devis ARGOS pour la commande d'un chargeur pour l'auto laveuse de la salle de la Ferronnière d'un montant de 370.86 € TTC.
 - **22 octobre 2015** : Acceptation du devis MANUTAN pour l'achat de 6 corbeilles urbaines d'un montant de 713.09 €.
 - **30 octobre 2015** : Acceptation du devis THUILIER pour remplacement d'un WC à l'école maternelle d'un montant de 481,20 €.
- **Délibérations** :
 - **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CD638** :

Le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 09 février 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt de travail des agents (le coût pour la commune est estimé à 15 800 €).

Le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel public à la concurrence. Au terme de cette consultation, l'offre présentée par le candidat GRAS SAVOYE/GROUPAMA, a été retenue.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités.

Décide d'accepter dans ce cadre la proposition suivante :

- Pour les agents et stagiaires CNRACL (1 à 10 agents), franchise de 10 jours consécutifs pour une cotisation à hauteur de 6,25 % de la masse salariale.
- Dit que cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Avis sur le rapport de mutualisation des services présenté par le Président de la CAPI :**

La loi du 16 décembre 2010 institue, pour les EPCI, l'obligation d'élaborer, après chaque renouvellement des exécutifs locaux, un rapport sur la mutualisation des services dans lequel est inclus un schéma de mutualisation pour la durée du mandat. L'avancée de ce schéma fait l'objet d'une communication annuelle du Président de l'EPCI lors du débat d'orientation budgétaire.

L'analyse des réponses au questionnaire, adressé à chaque commune membre, fin 2014, a permis de recenser les potentialités de mutualisation et d'identifier des pistes qui ont été travaillées par les différents comités de projet, créés à cette occasion, et, qui poursuivront leurs travaux pour la déclinaison opérationnelle de chacune des actions retenues.

Les grandes orientations portent donc sur les thématiques suivantes :

- Finances et contrôle de gestion
- Prévention / sécurité au travail
- RH et Formation
- Achat et Commande publique
- Juridique
- Documentation
- Archives

- Assistance et accompagnement des communes pour la réalisation de « grands projets » dans une optique de développement durable et de valorisation de la filière construction durable
- Système d'Information Géographique (SIG)
- Offre de prestations informatiques aux communes hors service commun...

La priorisation dans la mise en œuvre des actions est la suivante :

Mise en œuvre 2015/2016

- Service mutualisé d'« Instruction Autorisations Droit des Sols »,
- Système d'Information Géographique (SIG) commun,
- Démarche mutualisée de Formation,
- Développement du service commun « Direction des systèmes d'information »,
- Démarche mutualisée de prévention, santé et sécurité au travail,
- Juridique,
- Création d'un service commun « Archives »,
- Service commun de documentation «La Capsule »,
- Partage d'ingénierie « Finances et Contrôle de gestion ».

Mise en œuvre 2016/2020

- Accompagnement de la CAPI auprès des communes dans leurs projets d'aménagement, de construction, ou de rénovation dans une optique de développement durable et de valorisation de la filière construction durable,
- Création d'un réseau « référents RH » pour partager de l'expertise sur des dossiers complexes,
- Constitution et gestion d'une CV thèque,
- Offre de remplacements pour assurer une continuité de service en cas de vacance, mais aussi pour apporter des renforts ponctuels,
- Commande publique « le développement des achats groupés »,
- Achat public « l'amélioration de la fonction achat ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le Rapport de mutualisation des services présenté par le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Convention médecine préventive et santé au travail :**

Par courrier en date du 29 septembre 2015, le Président du Centre de Gestion propose une nouvelle convention au service de médecine préventive et de santé au travail. En effet, le 14 septembre dernier, le Conseil d'Administration du CDG38 a adopté de nouvelles dispositions. Cette nouvelle convention clarifie et précise les droits et obligations respectifs en regard de la réglementation en vigueur. Elle s'accompagne d'une augmentation de la cotisation, calculée selon un pourcentage de la masse salariale. Le taux va être progressivement porté de 0.45% à 0.60%. Une première augmentation à 0.53% au 1^{er} janvier 2016 et la seconde à 0.60% au 1^{er} janvier 2017. Le Maire informe que cette adhésion au service de médecine préventive du CDG38 n'est pas obligatoire mais que néanmoins la collectivité doit disposer d'un service de santé au travail. Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 29 mai 1998, la Commune a adhéré au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion 38. Le coût est estimé à 1 700 € pour 2016 et 1 900 € pour 2017.

Le Maire propose de signer cette nouvelle convention pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016 et d'une durée de trois ans. Elle peut être renouvelée tacitement pour la même durée.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Mise en place de l'entretien professionnel :**

L'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par le Maire, l'entretien professionnel s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente). Approbation de la mise en place de l'entretien professionnel.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Thierry RAPHARD pour l'année 2016 :**

Il a été fixé à 448,09 € par mois hors charges, calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (3^{ème} trimestre 2014 : 125.24 - 3^{ème} trimestre 2015 : 125.26 - variation annuelle 0.02).

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Dimitri STRELTCHENKO pour l'année 2016 :**

Il a été fixé à 488,09 € par mois, calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (3^{ème} trimestre 2014 : 125.24 - 3^{ème} trimestre 2015 : 125.26 - variation annuelle 0.02).

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur et Madame DACULSI Jean-Claude pour l'année 2016 :**

L'appartement T4, situé 10 rue de l'Ancienne Mairie, occupé par Monsieur et Madame COURTIAL, est libre depuis le 25 octobre 2015. Monsieur le Maire propose de relouer cet appartement au tarif de 550 € à Monsieur et Madame DACULSI à compter du 1^{er} novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Tarif adhésion Bibliothèque :**

Il est maintenu à 12 € pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location des salles communales pour l'année 2016 :**

		2015	2016
Ferronnière			
- grande salle	1 jour	278 €	280 €
	2 jours	380 €	380 €
- petite salle	1 jour	150 €	150 €
	2 jours	197 €	197 €
- apéritif	½ journée	138 €	140 €
Salle Paul Chabert	1 jour	138 €	138 €
Dépôt de garantie (pour les 2 salles)		250 €	250 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ Prix des cimetières :

		2015	2016
Cimetière Avenue du Bourg	Concession 30 ans	241 €	246 €
Cimetière Vallon des Sources	Concession 15 ans	236 €	238 €
	Concession 30 ans	353 €	357 €
	Concession 50 ans	588 €	594 €
	Espace cinéraire 30 ans	158 €	160 €
	Caveau 2 places	2 360 €	2 380 €
	Précasse	1 176 €	1 188 €
	Colombarium (30 ans)	1 000 €	1 010 €
	Cavurne	164 €	166 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ Prix de location des garages n° 1 et 2 pour l'année 2016 :

Il a été fixé à 48,96 € par mois, calculé sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, soit 0,43 %.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Subvention exceptionnelle à Dom Art Culture :

Une subvention exceptionnelle de 150 € a été versée à cette Association domarinoise en soutien à l'organisation du Marché de Noël.

Adoptée à la majorité avec 2 abstentions.

➔ Questions diverses :

- ✓ Lecture de courriers de remerciements reçus de participants au dernier repas du CCAS.
- ✓ Remerciements de La Boule du Ruisseau pour la subvention qui lui a été attribuée à l'occasion des 80 ans de l'association.
- ✓ Subventions accordées par le département :
 - 1 933 € pour la réfection des bandeaux de toiture et pose de caniveaux à l'école élémentaire,

- 2 636 € pour l'aménagement de sécurité chemin du Crêt,
- 3 590 € pour la création de l'espace ludique et sportif.
- ✓ Avis favorable du COFIL d'Isère Porte des Alpes pour l'attribution d'une subvention de 7 180 € pour la réalisation de l'espace ludique et sportif.
- ✓ CDG 38 : Résultats sur la désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole.
- ✓ Montant de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier pour l'exercice 2015.
- ✓ Elections régionales des 6 et 13 décembre : Planning de tenue du Bureau de vote.
- ✓ Organisation de la célébration du 11 novembre.

Fin de séance à 22h15
Anne GARNIER,